

L'économie Sociale et Solidaire

14 décembre 2020

Christelle Neau - Animatrice territoriale

c.neau@cress-na.org - 06 52 780 320

POUR UNE VISIO DE QUALITÉ



JE COUPE MON
MICRO QUAND JE
N'INTERVIENS PAS



J'ALLUME MA
CAMÉRA POUR
ÊTRE VU·E



JE M'INSTAUE
DANS UN ENDROIT
CALME



JE LÈVE LA MAIN
POUR PRENDRE LA
PAROLE



J'UTILISE LE
CLAVARDAGE
POUR LES
ÉCHANGES ANNEXES

CONFINEMENT #2

CHRISTELLE



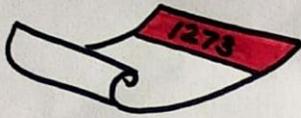
cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

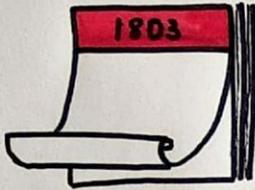
L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale.

Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une démarche collective et solidaire, d'un partage du pouvoir dans l'entreprise et réinvestissent leurs résultats dans les projets et au service des personnes.

Ainsi, au sens de la loi du 31 juillet 2014, les coopératives, les mutuelles, les associations, les sociétés commerciales de l'ESS (dites "entreprises sociales") et les fondations constituent des acteurs économiques de premier plan pour remettre l'humain au cœur de l'économie.



UNE HISTOIRE



UNE LOI

**L'ECONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE**



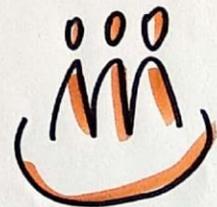
DES PRINCIPES



COOPÉRATIVES



ASSOCIATIONS



SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'E.S.S.

DES FAMILLES



MUTUELLES



FONDATEURS

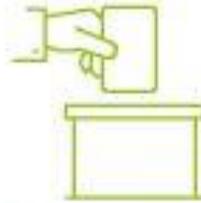


L'Économie Sociale et Solidaire

Les principes de l'ESS



Une finalité
d'intérêt général
ou collectif



Une gouvernance
démocratique

L'ESS C'EST QUOI ?

Définition : L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises et les associations qui cherchent à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale.



Une
lucrativité
limitée



Un ancrage territorial
et une mobilisation
citoyenne



Une libre
adhésion

Loi Hamon du 31 juillet 2014



La loi
Économie
sociale
et solidaire

CHIFFRES CLÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

22 576 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

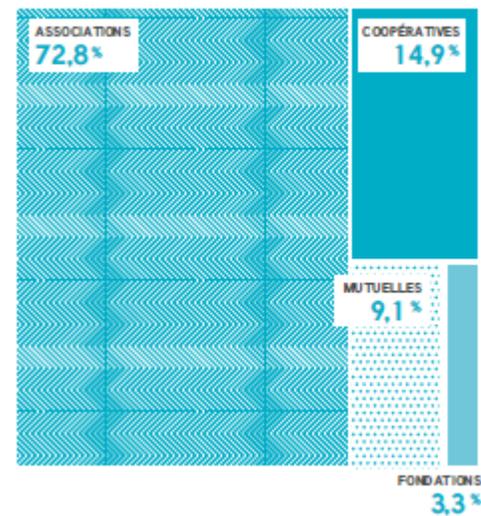
223 230 SALARIÉ·E·S

195 537 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

RÉPARTITION DES SALARIÉ·E·S



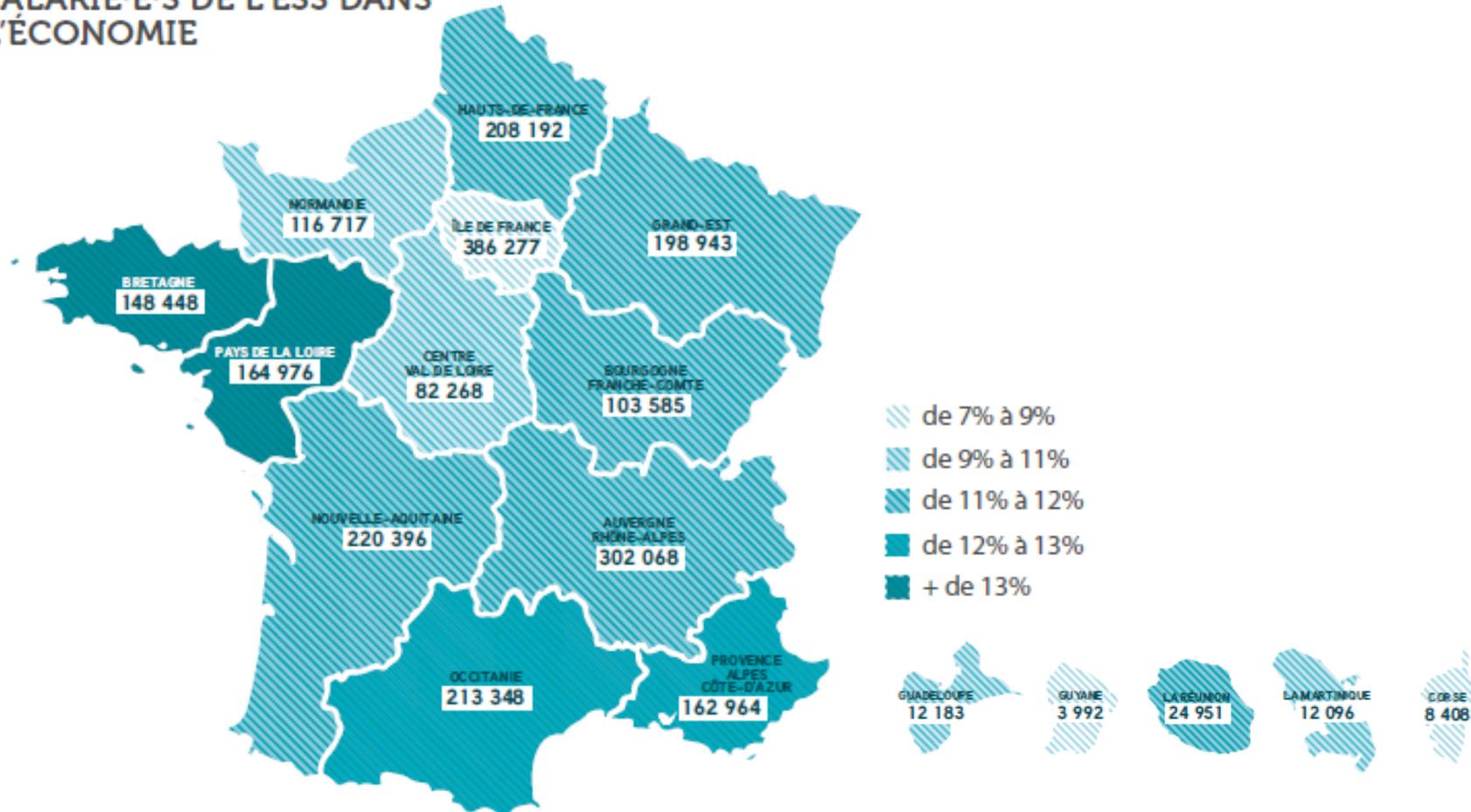
RÉPARTITION DES SALARIÉ·E·S DE L'ESS



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

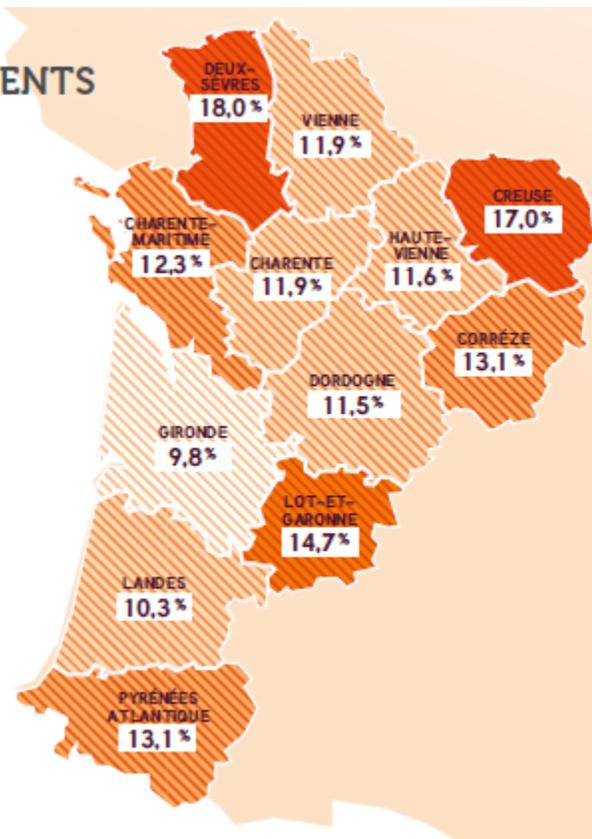
POIDS DES EFFECTIFS SALARIÉ·E·S DE L'ESS DANS L'ÉCONOMIE



La Nouvelle Aquitaine : 3^{ème} Région en volume d'emploi

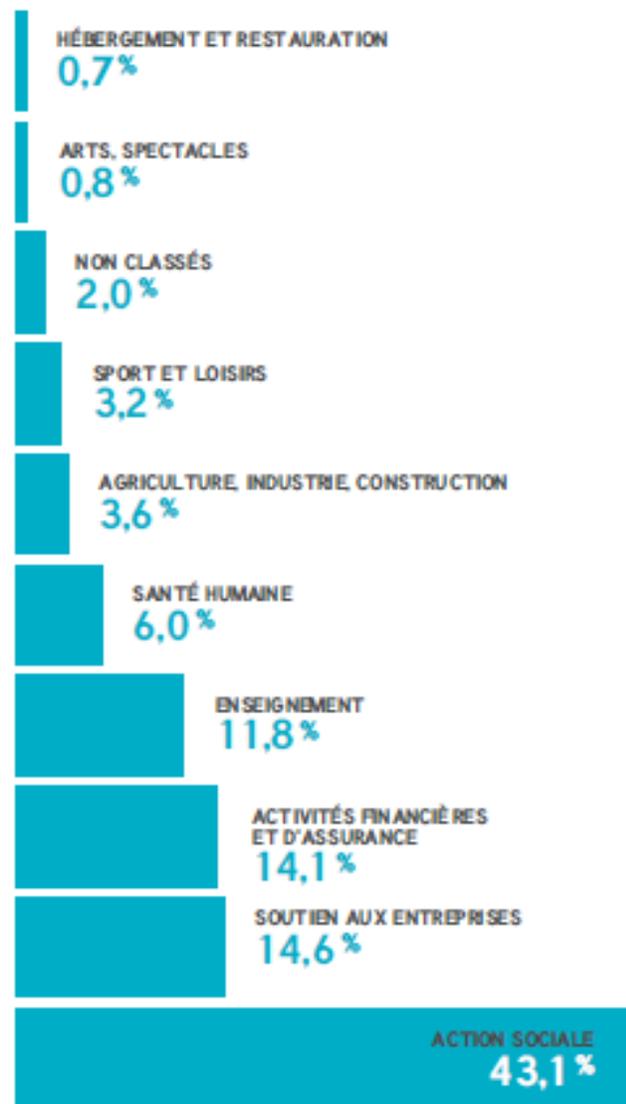
POIDS DES SALARIÉ·E·S DE L'ESS PAR DÉPARTEMENTS

- de 9,5% à 10%
- de 10% à 12%
- de 12% à 13%
- de 14% à 15%
- + de 15%

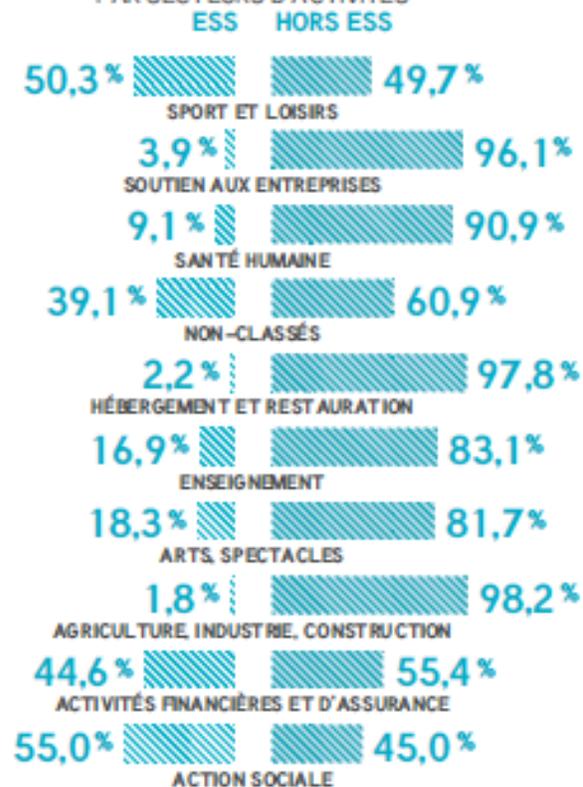




RÉPARTITION DES SALARIÉ·ES DE L'ESS



POIDS DE L'ESS DANS L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

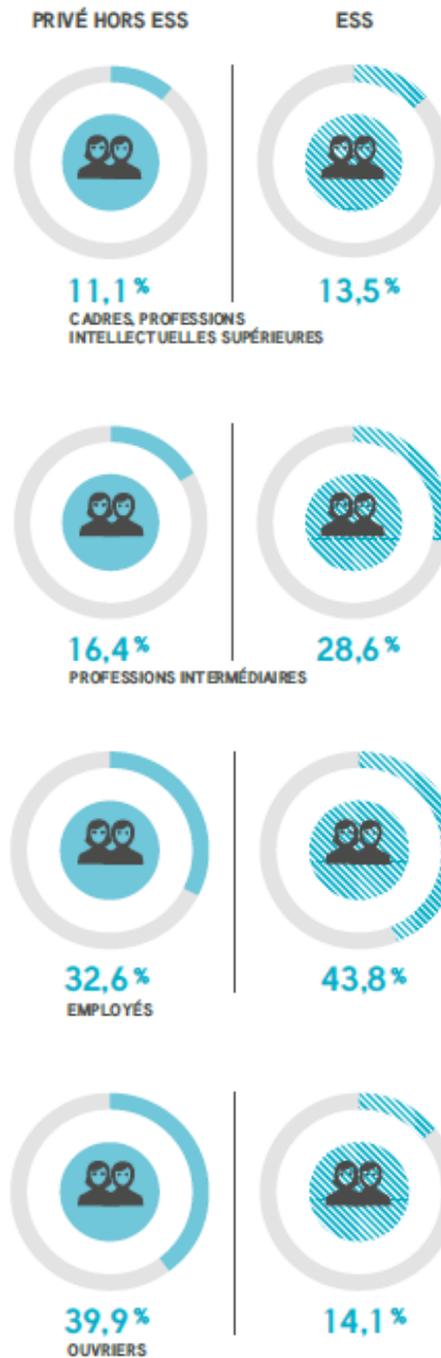


cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

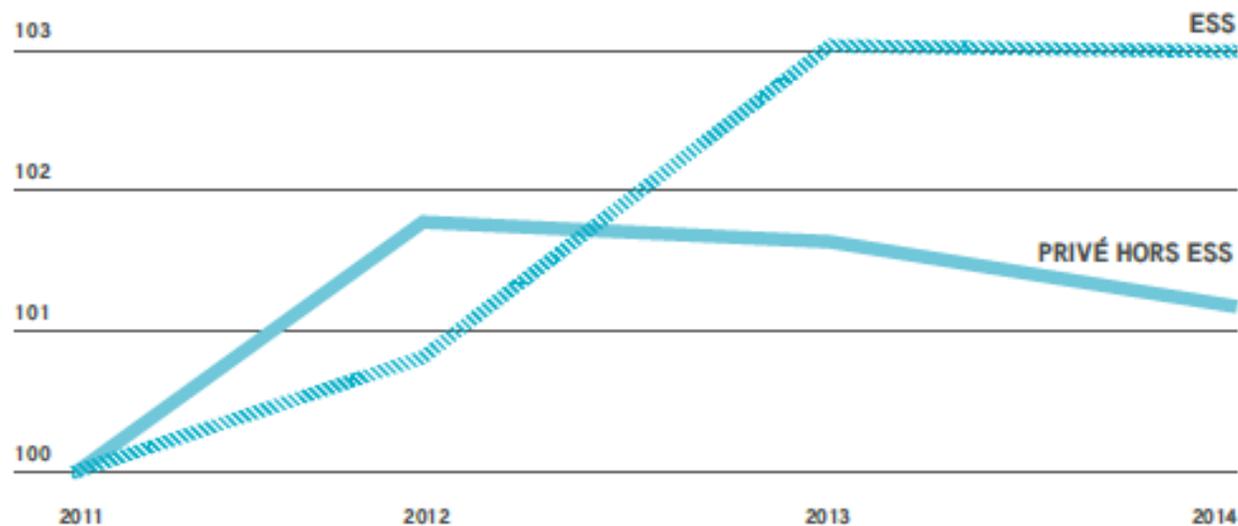
Salariés dans l'ESS

Source : [panorama 2017](#)





ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS BASE 100 EN 2010



- De 2008 à 2014 : +17% de masse salariale dans l'ESS
(11,3% pour le reste de l'économie)
- Soit +2,3% d'augmentation annuelle moyenne
(1,5% pour le reste de l'économie)

La CRESS Nouvelle Aquitaine

- ▶ *« Elles assurent à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'ESS :*
 - ▶ *La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS*
 - ▶ *L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises*
 - ▶ *La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS*
 - ▶ *L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'ESS et l'appui à l'établissement des liens avec les entreprises établies dans les autres Etats membres de l'Union européenne*
- ▶ *« Elles ont qualité pour ester en justice aux fins, notamment, de faire respecter par les entreprises commerciales les conditions fixées par la loi*
- ▶ *Elles tiennent à jour et assurent la publication de la liste des entreprises de l'ESS*

Adhérents

Collège 1 -
Coopératives

Collège 5 -
Fondations

Collège 2 -
Mutuelles

Collège 4 -
Entreprises
sociales

Collège 6 -
Syndicats
employeurs de
l'ESS

Collège 3 -
Associations

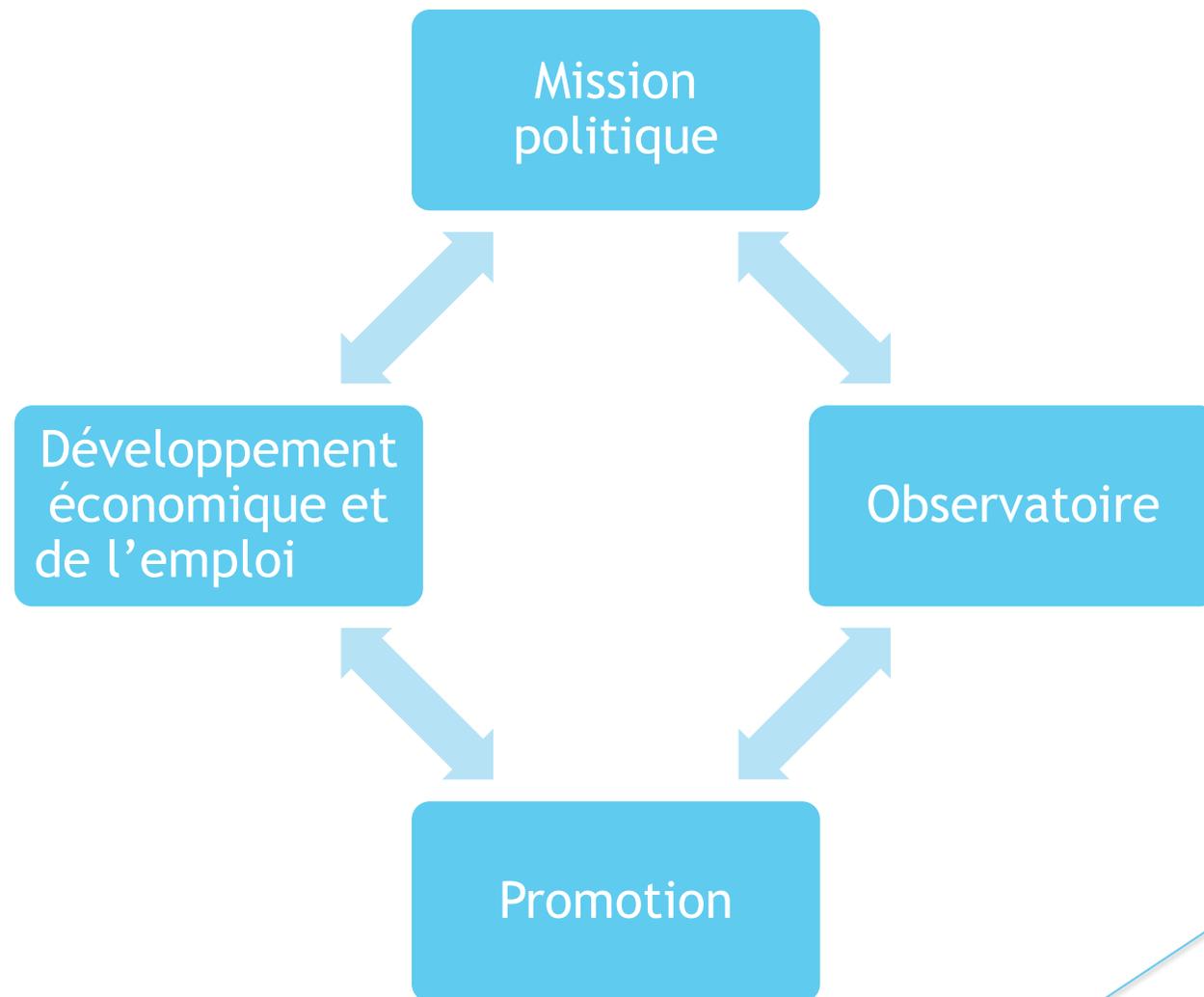
Collège 7 -
Spécificités
régionales



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

Missions





Représentation des
acteurs de l'ESS



Observatoire



Animation territoriale
et coopération



Développement
économique et emploi



Promotion de l'ESS



Sensibilisation



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

Projet politique

La CRESS Nouvelle Aquitaine est l'Assemblée régionale de tous les acteur.trice.s de l'ESS

- ▶ La CRESS construit un plaidoyer et assure une représentation politique auprès des collectivités territoriales, des acteurs publics et privés en Nouvelle Aquitaine
- ▶ La CRESS valorise l'ESS en Nouvelle Aquitaine, s'appuie sur les organisations de l'ESS, leurs expériences et leurs expertises
- ▶ La CRESS veille à la pluralité des expériences, des dynamiques, à la diversité des dispositifs d'appui et de leurs portages
- ▶ La CRESS en s'appuyant sur ses membres consolide ses moyens d'action en matière d'animation territoriale et thématique, de transfert et de valorisation, y compris à l'international
- ▶ La CRESS soutient les actions en matière d'observation du territoire, de diagnostic et d'analyse des dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire. Elle favorise une économie de la coopération



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

La CRESS développe la culture de la transformation sociale et de la coopération, et la capacité des acteur.trice.s de l'ESS à coopérer pour répondre aux défis sociétaux et territoriaux

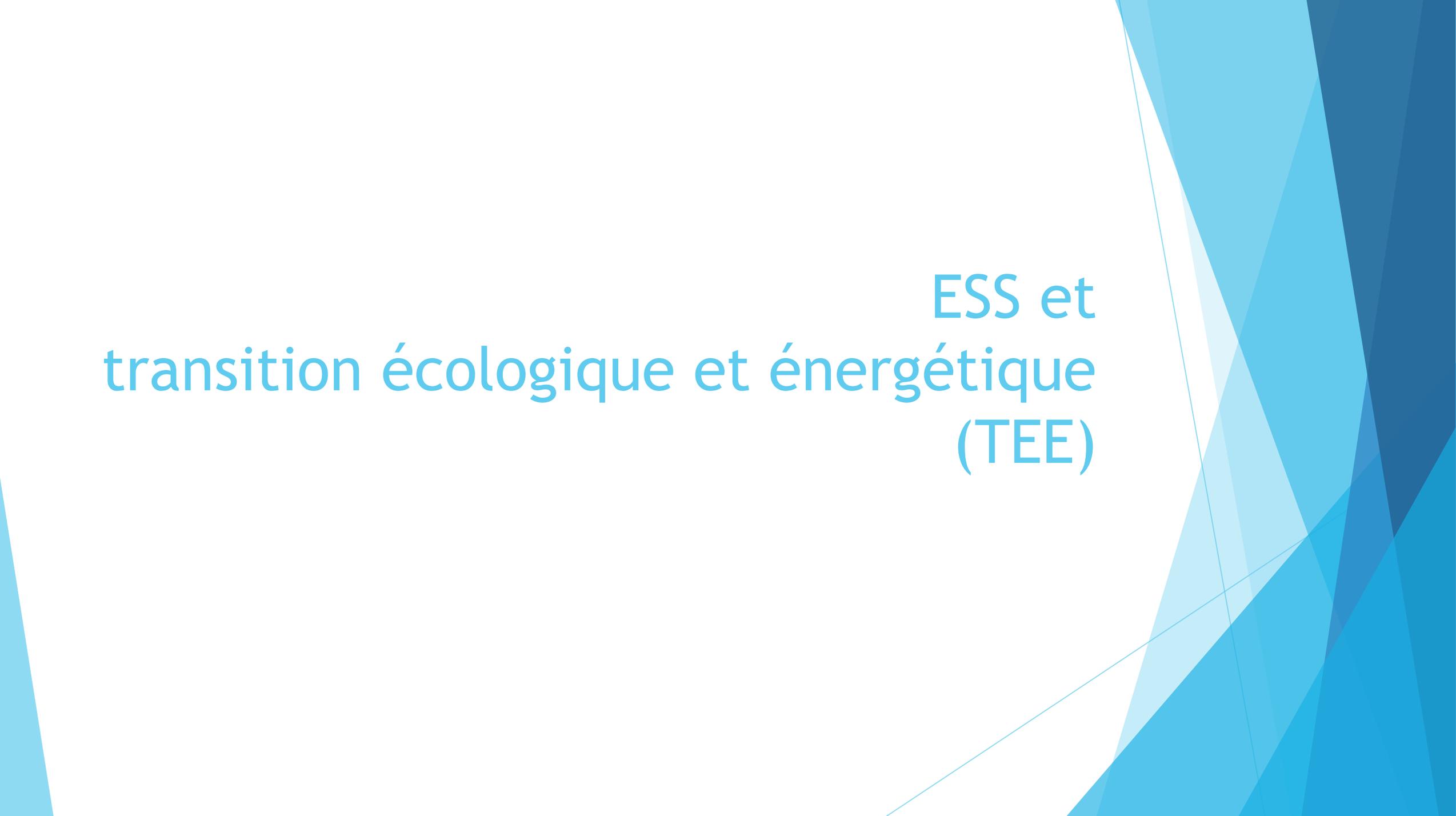
- ▶ La CRESS mutualise et transfère les connaissances et les expertises
- ▶ La CRESS sensibilise et diffuse les valeurs et principes de l'ESS
- ▶ La CRESS vise au renforcement des financements au bénéfice des structures de l'ESS

La CRESS renforce l'exemplarité de l'ESS et sa capacité à porter de nouveaux droits et devoirs

- ▶ La CRESS identifie de nouveaux droits pour les salarié.es et structures de l'ESS
- ▶ La CRESS engage la responsabilité sociétale des organisations de l'ESS
- ▶ La CRESS appuie les structures de l'ESS pour renforcer leur contribution sociétale

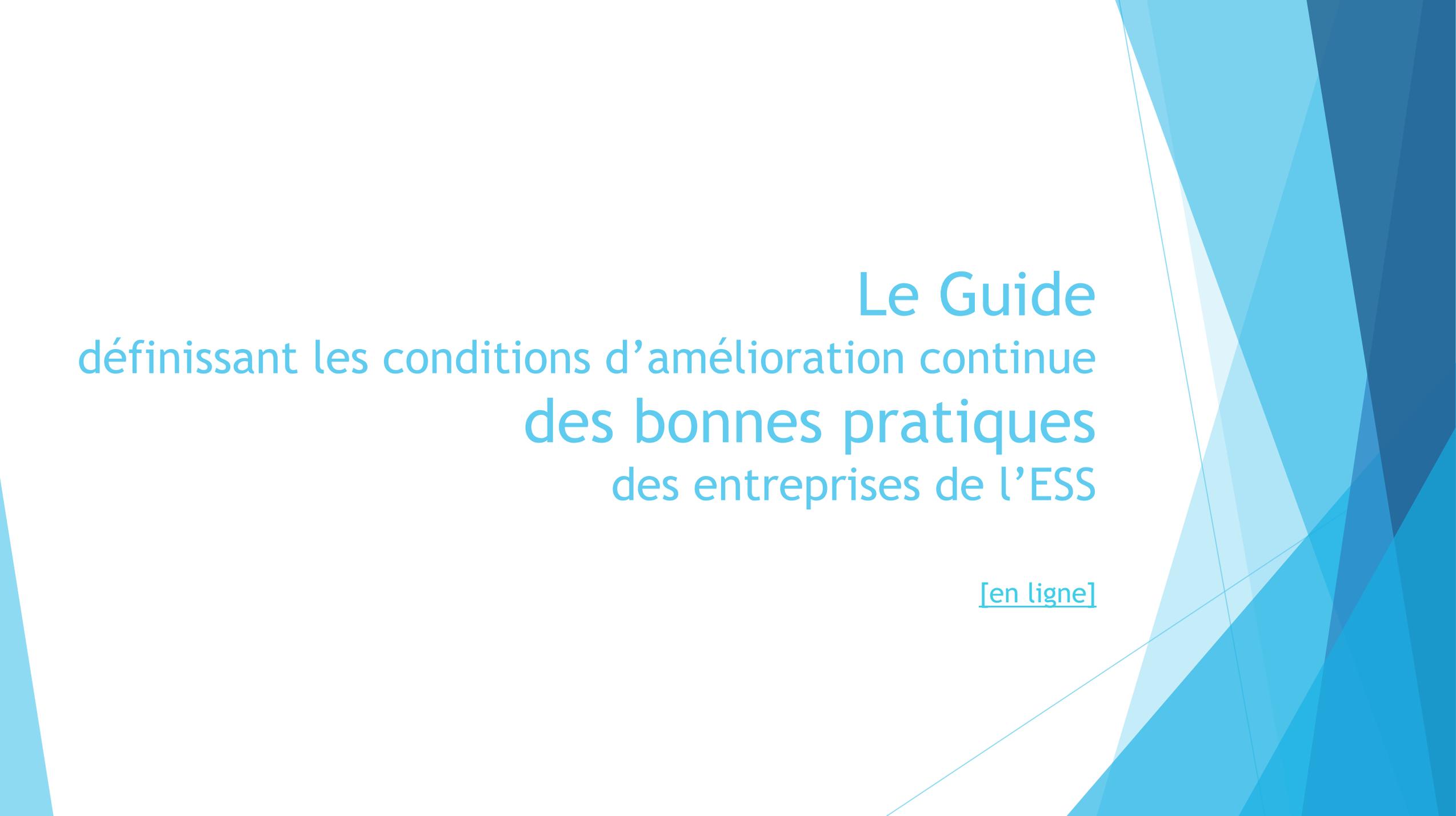
La CRESS engage la transition sociale, solidaire et écologique de l'économie régionale à travers ses membres

- ▶ La CRESS incite à l'innovation et favorise des démarches d'expérimentation avec les structures de l'économie conventionnelle
- ▶ La CRESS pilote, coordonne et appuie les démarches des organisations vers l'ESS
- ▶ La CRESS mobilise et accompagne les collectivités engagées dans ces processus

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue. The shapes are primarily triangles and polygons, creating a dynamic, layered effect. The text is positioned on the left side of the image, set against a white background.

ESS et transition écologique et énergétique (TEE)

- ▶ Principe de solidarité, de coopération et de gouvernance démocratique permet de repenser le travail, d'innover dans leurs modèles économique dans le faire « ensemble »
- ▶ Pouvoir d'agir au citoyen et de sensibiliser le grand public à la transition écologique et énergétique par l'action d'initiatives citoyennes et participatives
- ▶ Impulsion de dynamique locale, création de nouveaux emplois, du lien social
- ▶ Elaboration de stratégies de développement économique spécifique (exploration de marché de niche)
- ▶ ESS : modèle pionnier dans le réemploi, activité de prévention des déchets (emmaüs, ENVIE, ressourcerie, repairs café..)
- ▶ Précurseur dans l'auto partage avec CITIZ
- ▶ Initiatives Citoyennes dans l'énergie renouvelables

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue. The shapes are primarily triangles and polygons, creating a dynamic, layered effect. The overall composition is clean and modern, with the text centered on a white background that contrasts with the blue elements.

Le Guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS

[\[en ligne\]](#)

Les objectifs du guide

- ▶ Être un outil de pilotage et de réflexion stratégique
- ▶ Être un outil de transformation des pratiques
- ▶ Être un outil de valorisation de l'entreprise et de son modèle

« Il doit aider à identifier les voies d'amélioration de ses actions et fonctionnement.

Une attention particulière sera portée sur les politiques de lutte contre les discriminations et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce guide de questionnement doit aider à inscrire dans la durée réflexions et actions. Pour ce faire il peut être adapté en tenant compte des environnements législatifs et réglementaires spécifiques de chaque secteur d'activité et des réalités de chaque entreprise. »

Rappel de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - Article 3

- ▶ I. - Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire adopte, sur proposition de ses membres, un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'article 1er de la présente loi.
- ▶ Ces conditions tiennent compte des spécificités de chacune des différentes formes juridiques d'entreprise de l'économie sociale et solidaire et des obligations légales, réglementaires et conventionnelles existantes répondant déjà, totalement ou partiellement, aux informations demandées.
- ▶ Le conseil détermine les conditions dans lesquelles ces informations sont portées à la connaissance des salarié.e.s. Ces bonnes pratiques concernent notamment :
 1. Les modalités effectives de gouvernance démocratique ;
 2. La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise ;
 3. La territorialisation de l'activité économique et des emplois ;
 4. La politique salariale et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois;
 5. Le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations ;
 6. La situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues.

- ▶ II. - A l'occasion de la tenue de leur assemblée générale annuelle, les entreprises de l'économie sociale et solidaire présentent des informations sur l'application des pratiques définies par le guide et, le cas échéant, organisent un débat sur les réalisations et les objectifs de progrès concernant les pratiques mentionnées au I.
- ▶ III. - Ce guide est adopté au plus tard douze mois après la publication du décret en Conseil d'Etat prévu au VII de l'article 4 de la présente loi. Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire suit l'application de ce guide et publie tous les trois ans un rapport d'évaluation du dispositif comprenant des données qualitatives et statistiques.
- ▶ IV. - Le II s'applique au plus tard deux ans après la publication du guide pour les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés et au plus tard un an après cette publication pour les entreprises d'au moins deux cent cinquante salariés. Les modalités de calcul des effectifs autres que salariés présents dans l'entreprise sont précisées par décret.

« un appui aux entreprises pour qu'elles élaborent leur propre diagnostic et plan de progrès »

1. la gouvernance démocratique
2. la concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
3. la territorialisation de l'activité économique et des emplois
4. la politique salariale et l'exemplarité sociale
5. le lien avec les usagers/bénéficiaires/clients
6. la diversité au sein de l'entreprise
7. le développement durable
8. l'éthique et la déontologie

Le guide est composé de deux livrets

- ▶ Le Livret 1 reprend les thèmes, domaines d'action, questions importantes et indicateurs potentiels sous forme de tableaux synthétiques.
- ▶ Le Livret 2 est une notice explicative du guide. Il se compose de fiche détaillées sur les thèmes et leurs enjeux, propose des exemples de questions complémentaires, présente des exemples de réalisation des thèmes au sein d'entreprises de l'ESS et met en exergue des ressources de type bibliographique et juridique.